

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 8

Objet :

Statut syndicat mixte
des eaux du bas quercy

Date de convocation :

3 juin 2020

Date d'affichage :

3 juin 2020

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :
20

Nombre de votants :
20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt

Le 9 juin à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Absents : Mme Monique LASVENES, Patrick SOULHAC, Christophe VIALA

Mme Flavie TAVERA est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de la loi NOTRE du 7 août 2015, la loi attribue l'obligation de la compétence « eau » aux Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération. La loi du 3 août 2018 a assoupli ce transfert obligatoire mais cela ne s'applique pas au Communauté d'Agglomération.

Or la commune de Lamothe Capdeville fait partie du Grand Montauban. En conséquence, la Communauté d'Agglomération va se substituer à la commune de Lamothe Capdeville au sein du Syndicat des Eaux du Bas Quercy.

Monsieur le Maire indique que de fait le Syndicat à Vocation Unique doit se transformer en Syndicat Mixte Fermé et qu'en conséquence des nouveaux statuts doivent être approuvés.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat mixte d'adduction d'eau potable du Bas-Quercy.

- A D O P T E E -

Le Maire,



T. DELBREIL